

Projet de loi de Finances 2025

Soutenir le développement des générosités

9 octobre 2024

Cette note a été élaborée avant le dépôt du Projet de loi de Finances 2025. Les préconisations et les priorités de France générosités sont susceptibles d'évoluer après la publication de celui-ci.

— FRANCE GENEROSITES

France générosités est le **syndicat professionnel des organisations d'intérêt général faisant appel à la générosité du public**.

Nous représentons **153 associations et fondations d'intérêt général** faisant appel à toutes les formes de générosité et agissant partout en France et à l'étranger pour protéger les plus fragiles, défendre les droits humains, protéger l'environnement, soutenir la recherche, encourager l'éducation et la culture.

Au quotidien, nous représentons et défendons les intérêts du secteur de la générosité, nous accompagnons nos organisations dans le développement de leur stratégie de collectes et nous sensibilisons le grand public à la philanthropie.

Par ailleurs, depuis quelques années, France générosités, **accompagne le développement de [l'Ecole de Générosité](#)**, association qui a pour objet d'éveiller les enfants des écoles primaires à l'engagement citoyen.

— LA GENEROSITE EN FRANCE – LES CHIFFRES

▶ Des citoyens et des entreprises généreux – 8,5 milliards d'euros de dons¹

- **5 milliards d'euros de dons des particuliers** et près de 5 millions de foyers fiscaux donateurs.
 - 2,8 milliards d'euros de dons déclarés dans le cadre de l'impôt sur le revenu.
 - 154 millions d'euros de dons déclarés dans le cadre de l'IFI.
 - 745 millions d'euros de dons non déclarés.
 - 1,3 milliard d'euros issus des libéralités.
- **3,5 milliards d'euros de dons des entreprises** et 105 000 entreprises mécènes. Les TPE et PME jouent un rôle primordial dans le mécénat : **96% des entreprises mécènes sont des TPE/PME**, représentant 26% des ressources collectées.

▶ **Des acteurs associatifs mobilisés** - 360 000 associations et 4 600 fondations et fonds de dotation faisant appel à la générosité.

▶ **Des citoyens engagés** - 20 millions de bénévoles et 2,12 millions d'emplois.

¹ Panorama national des générosités, Observatoire de la philanthropie-Fondation de France, 2021 (Chiffres de 2019).

— RÔLE ET DÉFIS DE LA GÉNÉROSITÉ DANS UN CONTEXTE DE CONTRACTION DES FINANCES PUBLIQUES

Les organisations sans but lucratif sont en difficulté face à l'augmentation des bénéficiaires², à la hausse des coûts et à la baisse des subventions publiques.

Selon une [consultation](#) menée par le CESE auprès de plus de 6000 structures, **62% des associations constatent ne pas avoir assez de financements pour réaliser leur objet social**³.

Dans un contexte de baisse des subventions publiques (**-41% des subventions et financements publics** dans la part des ressources des associations entre 2005 et 2020⁴), la générosité a un rôle central à jouer dans le financement des missions sociales de nos organisations.

La générosité est en effet une **variable d'ajustement** dans le modèle économique des OSBL : 70% d'entre elles déclarent avoir développé une stratégie de collecte pour faire face aux baisses de subventions publiques⁵.

La générosité des particuliers et des entreprises permet aux organisations sans but lucratif **d'agir avec et aux côtés des pouvoirs publics**.

Lutte contre la précarité, protection de l'environnement, recherche médicale, préservation du patrimoine français, solidarité internationale, défense des droits humains, que serait la France à l'aune de la contraction des finances publiques sans la générosité et la solidarité de ses concitoyens ?

Pourtant, la générosité fait face à des défis structurels :

- ▶ **Baisse continue du nombre de foyers fiscaux donateurs** : 4,9 millions de foyers fiscaux ont déduit des dons en 2022, contre 5,5 millions en 2013⁶.
- ▶ **Difficulté à recruter de nouveaux donateurs** : entre 2012 et 2022, le nombre de nouveaux donateurs par organisation a baissé de **-11,2%**.
- ▶ **Concentration des donateurs vers des populations plus âgées et les plus fortunées** :
 - Age médian des donateurs **62 ans**, avec un pic à 75 ans.
 - **1%** des donateurs les plus généreux représentent **22%** du montant total de la collecte annuelle.
 - Baisse des plus petits dons : la part des dons entre 0-150€ dans la collecte annuelle (en valeur) est seulement de **41,7%** en 2022, contre **73%** en 2004.

— LES PRECONISATIONS DE FRANCE GENEROSITES

- ▶ **Préserver le système fiscal français relatif au don et au mécénat.**

Le système fiscal français en faveur du don participe à stimuler la générosité des français et des entreprises.

² Exemple : en 2022, les Banques Alimentaires ont accueilli 200 000 personnes supplémentaires en situation de précarité alimentaire (Enquête impact de l'inflation, Banques alimentaires, 2022).

³ CESE, Evolution des modèles de financement des associations, Analyse des contributions issues du questions, mars 2024 (6524 organisations interrogées).

⁴ Le paysage associatif français – mesures et évolution, édition 2023.

⁵ CESE, Evolution des modèles de financement des associations, Analyse des contributions issues du questions, mars 2024 (6524 organisations interrogées).

⁶ Etude La générosité des Français en 2022, Recherches & Solidarités, novembre 2023.

Il est donc essentiel de **préserver, dans leurs dispositions actuelles, les régimes fiscaux en faveur des dons des particuliers et du mécénat des entreprises** pour toutes les causes.

► **Pérenniser le plafond à 1000 euros pour les dons aux organismes d'aide aux personnes en difficulté**

Les dons faits organismes d'intérêt général qui viennent en aide aux personnes en difficulté bénéficient d'un taux de réduction de 75% (au lieu de 66%) dans le cadre d'un plafond limité. Il s'agit des organismes dont l'activité principale est de contribuer à favoriser le logement ou à fournir gratuitement des repas ou des soins aux personnes en grande précarité (article 200, 1 ter du code général des impôts).

Depuis la crise sanitaire, le gouvernement a instauré un plafond exceptionnel de dons éligibles à la réduction d'impôt de 75 % à 1 000 € (au lieu d'environ 600 euros).

La loi de finances pour 2024 a prolongé pour une période de trois ans, jusqu'au 31 décembre 2026, le plafond dérogatoire de 1000 euros.

La mise en place de ce plafond dérogatoire a permis d'augmenter significativement les dons versés aux organisations d'aide aux personnes en difficulté. Ainsi, entre 2019 et 2022, le montant des dons déclarés versés à des organismes d'aide aux personnes en difficultés est passé de 442 millions d'euros à 711 millions d'euros.

Face à l'augmentation des besoins des organismes d'aide aux personnes en difficulté, il est essentiel de pérenniser ce plafond à 1000 euros pour développer la générosité envers ces organisations⁷.

► **Préserver les moyens d'action des associations dans le cadre du système fiscal relatif au don et au mécénat**

Depuis quelques années, nous constatons des tentatives d'introduire, au sein du Projet de loi de Finances mais aussi récemment au sein du Projet de loi d'orientation agricole, des **dispositions fiscales attaquant directement les moyens d'action des associations et fondations** notamment à travers l'élargissement des cas de suspension des avantages fiscaux listés à l'article 1378 octies du Code général des impôts.

Ces amendements visent élargir la liste des infractions pénales pouvant donner lieu à une suspension automatique des avantages fiscaux (pour les donateurs), en y ajoutant notamment la diffamation, l'introduction dans le domicile d'autrui, l'installation sur un terrain appartenant à autrui, la destruction de bien ou encore l'aide à l'entrée illégale de personnes en situation de migration.

Le recours à la générosité du public implique des contrôles et une certaine transparence dans le fonctionnement des organisations sans but lucratif, gages de confiance des donateurs. Cependant, dans la mesure où ces organisations sont soumises à un grand nombre de contraintes et de contrôles dès leur création et tout au long de leur vie, **ces amendements représentent une atteinte**

⁷ En 2022, les Banques Alimentaires ont accueilli 200 000 personnes supplémentaires en situation de précarité alimentaire (Enquête impact de l'inflation, Banques alimentaires, 2022)

disproportionnée aux libertés associatives, dans un moment où celles-ci doivent avant tout être protégées.

✱

A propos de France générosités

Créé en 1998, France générosités est le syndicat professionnel des associations et fondations faisant appel à la générosité du public et œuvrant dans tous les champs de l'intérêt général. Au quotidien, France générosités défend les droits et les intérêts du secteur de la générosité auprès des pouvoirs publics, accompagne ses membres, et développe les générosités en France.

www.francegenerosites.org

Contacts

Mme Laurence LEPETIT, Déléguée générale : llepetit@francegenerosites.org / 06.22.20.52.41

Mme Sarah BERTAIL, Directrice juridique et fiscale : sbertail@francegenerosites.org / 06 71 26 55 81

Mme Pauline HERY, Chargée d'affaires publique : pbery@francegenerosites.org / 06 67 05 56 82